

Gestion de l'eau en régie : un mauvais choix pour les Grands Lyonnais

Tout le monde s'accorde à dire que nos ressources planétaires ne sont pas inépuisables : ainsi en est-il de l'eau à laquelle nous devons et nous pouvons faire attention dans notre vie quotidienne.

C'est la raison pour laquelle la loi a donné aux collectivités des compétences particulières dans ce domaine. Ainsi, la Métropole de Lyon est l'autorité organisatrice du service public de l'eau sur notre territoire.

Comme ce n'est pas son métier, jusqu'à récemment la gestion de l'eau était confiée à une société privée par le biais d'une délégation de service public. Bien qu'elle donnât pleinement satisfaction – un des tarifs les moins chers de France, une meilleure détection des fuites, un renouvellement accru des installations, des objectifs atteints au bénéfice des usagers – la majorité de gauche radicale qui avait inscrit le passage en régie publique de la gestion de l'eau a donc dès le début du mandat remis en cause ce mode de gestion sans même réaliser une étude comparative des différentes possibilités de gestion, mue en cela par une vision très idéologique où seule une gestion 100% publique serait capable d'assurer l'intérêt général.

C'est oublier qu'une délégation de service public implique la fixation d'obligations pour le délégataire et un contrôle de la part de la collectivité avec des possibilités de sanctions en cas de manquements. Dans un système de régie, excroissance de la collectivité, la sanction n'existe plus !

Cette mise en régie s'accompagne d'un nouveau mode de tarification par tranche de consommation, différenciant les particuliers des professionnels avec pour chaque abonné particulier un forfait de 12 m³ « gratuits », soit 14-15 €/an. En fait rien n'est gratuit, car comme c'est aux usagers de payer le service de l'eau, ce sont donc ceux qui consomment plus – familles nombreuses et professionnels (commerçants, artisans, notamment) – qui vont payer cette pseudo-gratuité. Si ce forfait peut s'entendre pour les abonnés qui ont de faibles ressources, là il est appliqué sans distinction de ressources. Face à cet universalisme dogmatique béat, nous avons défendu une proposition alternative d'une aide directe et ciblée aux quelques 120 000 foyers pour qui l'eau représente plus de 3% de leurs ressources. Ce principe solidaire a été refusé par la majorité.

Parallèlement, la majorité Nouveau Front Populaire de la Métropole vient de relever au 1^{er} juillet de 15% la redevance d'assainissement après l'avoir déjà relevée de 5% au 1^{er} janvier 2024. Ainsi, pour une consommation domestique annuelle de 120 m³, c'est une augmentation uniquement sur la part eau/assainissement de près de 25 €. Pour une consommation de 150

m³, quelques 35 €. Et pour 180 m³, plus de 45 €. Nous nous sommes opposés à ces augmentations.

Certes, il y a des investissements importants à réaliser qui nécessitent des moyens financiers mais quand nous regardons leur taux de réalisation, il n'est que de l'ordre de 54,3% pour l'assainissement sur les 3 dernières années et de moins de 63% pour l'eau en 2023.

Nous le constatons, beaucoup d'énergie a été passé à créer cette régie publique de l'eau, fruit d'un choix doctrinaire, au détriment d'autres actions importantes comme la nécessaire diversification et sécurisation de notre ressource puisqu'aujourd'hui nous dépendons à 95% de la nappe alluviale du Rhône avec plus de 90% produits par le seul champ captant de Crépieux-Charmy.

Lucien BARGE – maire de Jonage, **Pascal BLACHE** – maire de Lyon 6^e, **Sophie BLACHERE** – conseillère régionale, **Nathalie BRAMET-REYNAUD**, **Richard BRUMM**, **François-Noël BUFFET** – sénateur, **Carole BURILLON**, **Sandrine CHADIER** – maire de Craponne, **Pascal CHARMOT** – maire de Tassin-la-Demi-Lune, **Philippe COCHET** – maire de Caluire-et-Cuire, **Claude COHEN**, **Doriane CORSALE**, **Chantal CRESPIY**, **Laurence CROIZIER**, **Catherine DUPUY**, **Nadia EL FALOSSI**, **Myriam FONTAINE**, **Séverine FONTANGES**, **Gilles GASCON** – maire de Saint-Priest, **Christophe GIRARD**, **Lionel LASSAGNE**, **Christophe MARGUIN**, **Jean MÔNE**, **Dominique NACHURY**, **Gaël PETIT**, **Clotilde POUZERGUE** – maire déléguée d'Oullins, **Christophe QUINIOU** – maire de Meyzieu, **Michel RANTONNET** – maire de Francheville, **Véronique SARSELLI** – maire de Sainte-Foy-Lès-Lyon, **Luc SEGUIN**, **Jean-Jacques SELLES** – maire de Chassieu, **Julien SMATI**.

Suivez-nous sur notre site : lametropositive.fr

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux : Facebook et X (ex-twitter)

Pour nous écrire : La Métro Positive, Métropole de Lyon – 20 rue du Lac CS 33569 – 69505
Lyon Cedex 03

Courriel : lametropositive@grandlyon.com